

« Le coût des maisons de retraite pour les familles sera réduit »

ENTRETIEN | Michèle Delaunay, ministre aux personnes âgées, défend son projet de loi... et s'attaque à un nouveau chantier

Le projet de loi sur la perte d'autonomie sera présenté début avril en conseil des ministres. Objectif, porté par Michèle Delaunay, la ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie : permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible.

Votre texte ne résout pas la question du coût élevé des maisons de retraite pour les Français. Allez-vous réformer leur financement ?

Nous avons choisi de commencer par augmenter l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, la priorité des Français étant de vieillir chez eux. Vu nos contraintes budgétaires, il était impossible de nous attaquer en même temps à la question des maisons de retraite. Baisser le montant qui reste à la charge des personnes en maison de retraite a un coût certain.

Il fallait aussi se laisser le temps de plancher sur le système de tarification des maisons de retraite. C'est ce chantier que nous lançons aujourd'hui. Ces structures sont financées à 47% par des subventions publiques. Quand je vois les profits réalisés par ces établissements, je me dis que l'argent des contribuables n'y est pas pour rien. L'Etat a donc toute légitimité pour regarder comment fonctionnent les maisons de retraite. Nous avons deux objectifs : réduire le reste à charge pour les résidents et leurs familles, et simplifier le système. En attendant, notre texte prévoit déjà de nombreuses mesures pour améliorer le quotidien des personnes âgées et favoriser leur maintien à domicile.

Votre engagement à promouvoir la « silver économie » n'est-il pas une façon de faire oublier que la grande réforme de la dépendance est remise à plus tard ?

Avec la « silver économie », nous cherchons à changer l'image de la vieillesse dans la société. Il faut redonner leur place aux personnes âgées et inciter les entreprises à développer des technologies qui permettront au troisième et quatrième âge de mieux vieillir. Les bénéfices générés par cette économie du vieillissement sont plus importants à terme que les dépenses liées à la prise en charge de la perte d'autonomie. Et il y a des milliers d'emplois à la clé.

Pourquoi créer une filière autour de cette silver économie ?

Les technologies existent, les start-up aussi, mais il manquait un cadre pour favoriser leur essor. L'idée est de structurer cette filière et de lever les freins que nous avons identifiés. Nous venons par exemple de lancer un fonds de capital risque consacré à la silver éco-

nomie. Doté de 43 millions d'euros, il permettra d'assurer les besoins de financement de la filière.

Encore faut-il que la demande soit au rendez-vous...

Donner confiance aux consommateurs est primordial. Les entreprises actrices de la silver économie sont déjà labellisées. Nous travaillons maintenant sur la façon de certifier que les produits et services qu'elles proposent sont fiables et présentent un réel intérêt... Parallèlement, nous voulons dans chaque région un interlocuteur unique pour assurer la promotion d'un bouquet de services clairement identifié. L'idée est de permettre aux personnes âgées ou à leur famille de s'y retrouver et de choisir en connaissance de cause. D'ici deux ans, nous espérons que 5 millions de Français auront souscrit à un bouquet de ce type, sachant que son prix devra bien sûr varier en fonction de la situation financière de chacun. Enfin, le projet de loi prévoit aussi une aide pour que les moins fortunés puissent s'équiper en domotique, en téléassistance, l'objectif étant de mieux solvabiliser la demande.

Face au coût supporté par les familles, la hausse de l'APA paraît timide. François Hollande avait promis un doublement de cette aide...

Détrompez-vous. Le président avait annoncé un doublement des heures d'aide à domicile mais seulement pour certaines catégories. Notre texte va plus loin : nous augmentons de 15% le montant de cette allocation pour toutes les personnes en perte d'autonomie. Avouez que, ces temps-ci, il est plutôt rare qu'un ministre annonce une hausse des aides ! L'ampleur de cette augmentation dépendra du niveau de revenu et du degré de perte d'autonomie, mais elle permettra à tous de pouvoir se payer des heures de soins supplémentaires, tout en diminuant le reste à charge.

Les assurances-dépendance ne font pas recette. Faut-il créer un label ?

Nous ne recherchons pas spécialement à développer ce marché. Cela va à l'encontre de notre vision d'un financement par la solidarité nationale, ensuite les contrats proposés aux particuliers ne sont pas assez performants à l'heure actuelle. Pour autant, comme les sociétés d'assurance disposent d'un avantage fiscal, nous souhaitons qu'à l'avenir celui-ci soit réservé aux compagnies qui proposent des contrats protecteurs des âgés. Nous travaillons à un cahier des charges sur ce sujet. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRÉDÉRIC CAZENAVE
ET PATRICK LÉLONG (FRANCE INFO)

Rester chez soi, un souhait compliqué à réaliser

Les Français aspirent à vieillir dans leur logement, d'où la nécessité d'adapter leur habitat. Pour y arriver, mieux vaut se faire conseiller

L'avancée est modeste, mais réelle. Le projet de loi sur la perte d'autonomie des personnes âgées prévoit une enveloppe de 140 millions d'euros consacrée à la prévention, notamment pour permettre aux particuliers de mieux équiper leur logement. C'est la première réforme qui tient compte de cet enjeu crucial. Car quand un logement est bien conçu et qu'il offre un environnement sécurisé, les personnes parviennent à rester chez elles plus longtemps. Surtout, cela permet d'éviter les accidents, qui mènent bien souvent vers la perte d'autonomie. Chaque année, les services médicaux recensent près de 3 millions de chutes à domicile chez les plus de 65 ans. Elles se soldent par 9 000 décès et des situations de handicap plus ou moins grave pour 25 000 personnes.

Quel que soit votre logement, les travaux importants se concentrent autour des mêmes points noirs

D'où la nécessité d'adapter son chez-soi. En France, seules les constructions sorties de terre après le 1^{er} janvier 2007 intègrent des normes conçues pour les personnes qui perdent leur autonomie ou ont du mal à se déplacer. Les logements plus anciens ne sont pas forcément aménageables, ou alors à un coût prohibitif.

Premier conseil si vous envisagez de modifier votre logement : démarrez les travaux tant que vous êtes valide, sans

attendre le premier problème. Car selon son ampleur, le chantier peut durer de quinze jours à six mois. Une personne en perte d'autonomie a peu de chances de pouvoir attendre et devra déménager dans l'urgence. Ensuite, il faut penser adaptation globale et non travaux au coup par coup. « Cela ne sert à rien de rénover une salle de bains si elle se trouve à l'étage de la maison. La personne en perte d'autonomie ne pourra peut-être pas monter l'escalier », explique Raphaël Ibarra, gérant de l'agence Design-travaux.

N'hésitez pas à vous faire épauler. Certains architectes sont spécialisés dans le handicap. Pour les connaître, il faut passer par des associations comme PACT (www.pact-arim.org), qui a une grande expérience dans l'accompagnement des particuliers pour les travaux d'accessibilité du logement. Adressez-vous aussi à un ergothérapeute (www.synfel-ergolib.fr). Ce professionnel, qui travaille soit à l'hôpital, soit en libéral, intervient à votre domicile pour faire une évaluation globale de son adaptabilité et donner des pistes d'aménagement. « Nous indiquons les travaux à réaliser en priorité, tout en tenant compte de l'évolution probable du handicap de la personne », explique Elodie Driessen, ergothérapeute à l'hôpital Bichat, à Paris.

Enfin, contactez des organismes spécialisés pour le montage financier, administratif et technique de votre dossier, comme PACT ou le réseau Habitat et Développement (www.habitat-developpement.tm.fr). Selon le niveau de vos ressources, le lieu où vous habitez, et aussi votre caisse de retraite, vous pourrez décrocher aides et subventions.

Quel que soit votre logement, les travaux importants se concentrent autour des mêmes points noirs. En premier lieu, l'accessibilité. Celle du logement bien sûr depuis l'entrée de l'immeuble, mais aussi

La copropriété, une contrainte de plus

Souvent les citoyens pensent qu'ils pourront vieillir chez eux tranquillement dans la mesure où leur immeuble est doté d'un ascenseur. Hélas, ce n'est pas si simple. Ceux qui ont du mal à se déplacer se trouvent souvent confrontés à des problèmes d'accès à leur immeuble depuis la voirie.

« Une personne en mobilité réduite aura du mal à monter quelques marches, voire un seuil élevé pour atteindre l'entrée. Pousser une lourde porte cochère ou tirer une porte de sas s'avère aussi difficile. Enfin, il arrive régulièrement que les personnes diminuées ne puissent pas composer le code d'entrée, le digicode étant situé trop haut », énumère Elodie Driessen, ergothérapeute à l'hôpital Bichat.

Le souci, c'est que contrairement à une maison, où le propriétaire peut adapter son logement à sa guise – s'il en a les moyens –, ce n'est pas le cas dans une copropriété. Tous les travaux sur les parties communes nécessitent l'accord préalable des autres copropriétaires.

« Il faut réunir une assemblée générale extraordinaire, exposer le projet et espérer qu'une majorité soit d'accord », précise Jean-Luc Mollard, architecte à l'agence Grafit à Paris. S'ils s'y opposent pour des questions de coût, l'intéressé peut proposer de les prendre en charge, en majorité ou dans leur intégralité. Certains ne dépassent pas quelques milliers d'euros – c'est le cas de l'installation d'un vidéo-interphone individuel pour ceux dont l'ouïe décline –, mais d'autres sont beaucoup plus chers (changer la porte de chez soi, faire installer une plate-forme pour monter les premières marches dans le hall...). Et au final, les copropriétaires ont le dernier mot.

21%

C'est la faible part de logements chez les personnes âgées de plus de 80 ans qui ont déjà bénéficié d'un aménagement, selon un rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Et encore, il ne s'agit pas forcément de télésurveillance, ou d'équiper sa maison en domotique dernier cri, mais aussi de débarrasser le logement de tous les objets potentiellement dangereux.

à l'intérieur. Ainsi, on doit pouvoir facilement passer d'une pièce à une autre avec des portes équipées de poignées quilles sur lesquelles il suffit d'appuyer (elles coûtent quelques dizaines d'euros), ou des portes coulissantes (entre 700 et 1200 euros) ou automatiques (environ 800 euros l'ouvre-porte).

Autre point important : les sols doivent être plans et non glissants. La moquette épaisse est à proscrire, au profit du parquet moderne, du carrelage, du lino... Pour la porte d'entrée, vous pouvez mettre un groom, ce mécanisme qui aide à la fermeture. Remplacez aussi les volets par des stores électriques.

Les pièces d'eau sont évidemment à revoir. Optez pour une douche avec un bac au ras du sol et fixez des barres d'appui murales. « Pour les toilettes, le point noir est la chasse d'eau. Il faut éviter les systèmes à pousser ou tirer surtout si elles sont difficiles d'accès », explique M^{me} Driessen. Enfin, mieux vaut choisir un lavabo posé sur un plan de travail qui pourra être réglé plus bas ultérieurement de façon à être utilisé en position assise si besoin.

Dans la cuisine, le principal problème est d'atteindre placards et plan de travail. Il existe aujourd'hui des aides mécanisées qui permettent de les faire descendre, avec un télécommande. Si vous installez des éléments encastrables, préférez les tiroirs aux portes, avec un système de pousser/toucher qui permet une ouverture automatique. « Pour tous les meubles, l'idéal est d'éviter les poignées saillantes dans lesquelles il est possible de s'accrocher », souligne M. Ibarra. Si le logement compte des escaliers, même quelques marches, la rampe d'accès est obligatoire. Dans une maison, l'installation d'un monte-personnes, sorte de mini-strapontin déployable permet de monter ou descendre les marches. Mais, pour ce type de produit, la facture est élevée : comptez 10 000 euros selon le type d'escalier et de maison. ■

MARIE PELLEFIGUE

Les technologies au service du quatrième âge

Des smartphones aux robots, en passant par les bracelets antichute et autres capteurs, les entreprises fourmillent d'idées

Il faut le voir, ce robot haut de 1,40 mètre ouvrir et fermer une porte, apporter un verre d'eau quand on le lui demande, aider une personne à se déplacer ou à se relever en cas de chute. Conçu par la société française Aldebaran Robotics et financé notamment par la région Ile-de-France, cet humanoïde baptisé Romeo – encore à l'état de prototype – symbolise les avancées technologiques qui permettront aux particuliers de mieux vieillir chez eux. Un souhait qui anime 84% des Français.

L'enjeu des technologies d'aide aux seniors est de taille. Dans le monde, ce marché devrait bondir de 2,7 milliards d'euros en 2010 à 25 mil-

liards en 2020, selon les prévisions de la société d'études Seniors Strategic. En attendant que Romeo débambule dans votre salon, les entreprises multiplient les initiatives. « Ces dernières années, elles ont développé une gamme de produits toujours plus innovants pour faciliter le maintien à domicile », explique Benjamin Zimmer, directeur de la Silver Valley, qui rassemble les acteurs franciliens de la filière de la « silver économie ».

En matière de domotique, les bracelets détecteurs de malaise permettent de déclencher automatiquement une alerte auprès de la famille ou des soignants pour une prise en charge immédiate. Et ça marche. Les

ventes de BlueLinea, qui propose un bouquet de services autour du maintien à domicile, dont des bracelets pour « surveiller » les personnes en perte d'autonomie, décollent. « Le marché est là. En deux ans nous avons multiplié par dix notre chiffre d'affaires, à 5 millions d'euros, et nous employons maintenant 70 salariés », s'enthousiasme Laurent Levasseur, son directeur général.

Capteurs installés dans les logements permettant de détecter la fumée et le gaz, chemin lumineux afin de prévenir les chutes... à côté des start-up, les grands groupes se renforcent sur ce secteur, comme Legrand, qui y réalise déjà 40 millions d'euros

de chiffre d'affaires. « Cela ne représente que 1% de notre activité, mais ce marché est amené à progresser », explique Gilles Schnepf, le PDG du fabricant français de petit appareillage électrique.

Une demande réelle

De son côté, CareSquare, une société belge spécialisée dans les technologies de l'e-santé, a conçu une tablette tactile pour veiller sur les aînés. Simplifiant l'usage d'Internet, elle permet également de prendre la tension, le taux de glycémie et d'oxygène ou de gérer la prise de médicaments. Et elle peut envoyer des alertes en cas de problème.

Les téléphones portables aussi sont désormais adaptés aux seniors. Ceux développés par le suédois Doro bénéficient de touches larges, d'une interface simplifiée et d'un bouton d'appel d'urgence. En 2013, Doro a vendu 400 000 mobiles en France, soit 60% de plus que l'année précédente. Dans le même esprit, Orange, avec le groupe d'informatique japonais Fujitsu, propose un smartphone qui ralentit le débit vocal pour mieux comprendre son interlocuteur. Cet objet présente aussi un dispositif d'alarme permettant d'envoyer un SMS ou d'appeler automatiquement trois numéros préenregistrés. ■

PAULINE JANICOT